

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 23 OCTOBRE 2024

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

CUNVENZIONE DI FINANZIAMENTU PLURIANNINCA
2024/2025 DI U DISPUSITIVU DI SUSTEGNU À A
CUURDINAZIONE DAC CORSICA "VIA SALUTE"

CONVENTION DE FINANCEMENT PLURIANNUELLE
2024/2025 DU DISPOSITIF D'APPUI À LA COORDINATION
DAC CORSICA "VIA SALUTE"

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et des Enjeux Sociétaux

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Dans le cadre de ses compétences en matière d'accompagnement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, la Collectivité de Corse assure depuis sa création en 2018, le rôle de chef de file des politiques de l'autonomie en Corse.

Parmi les 5 grandes orientations stratégiques du Schéma directeur de l'autonomie 2022-2026, figure celle intitulée « **Invechjà bè in casa soia** ». Elle est centrée sur le maintien à domicile des personnes âgées et sur leur parcours de santé qui intègre de manière systémique le repérage de la fragilité, la prévention de la perte d'autonomie, l'accompagnement et le soutien à domicile, ainsi que la gestion des situations complexes.

À ce titre, une fiche action spécifique (1.7) intitulée « S'appuyer sur le déploiement du dispositif d'appui à la coordination (DAC) afin d'améliorer la coordination des situations complexes » décline les objectifs opérationnels suivants pour l'ensemble du territoire :

- Améliorer la gestion des situations complexes ;
- Améliorer la coordination des acteurs professionnels du soin et du social autour de la prise en charge des cas complexes ;
- Renforcer le décloisonnement des secteurs sanitaire, médico-social et social pour conforter le travail partenarial des professionnels du territoire.

Cette fiche action s'inscrit ainsi dans la continuité de nos actions et de nos partenariats avec les anciens réseaux gérontologiques, devenus en 2022 « Dispositif d'appui à la coordination (DAC), le point d'entrée unique et gratuit en Corse pour les professionnels et structures qui font face à des personnes en situations de santé et de vie complexes.

En pratique, ce sont les Centres locaux d'information et de coordination (CLIC) Pumontu et Cismonte, deux services de la Collectivité de Corse, qui collaborent avec le DAC Corsica sur le repérage des personnes âgées en situation complexe et sur leur prise en charge dans une coordination graduée.

De 2022 à 2023, la Collectivité de Corse a financé l'association Via Saluta porteuse du dispositif DAC Corsica, à hauteur de 150 000 €, venant ainsi compléter la participation principale de l'Agence régionale de santé (ARS) de Corse qui s'élève à 2 150 407 €/an dans le cadre du fonds d'intervention régional.

Cette année, à travers une convention de financement pluriannuelle, la Collectivité de Corse souhaite intervenir à hauteur de ce même montant, sur une même période

de deux ans, soit 2024-2025, la convention pouvant être prolongée jusqu'à 2026 au plus tard.

Concrètement, l'activité du DAC en 2023 se résume en un traitement de 11 685 appels téléphoniques reçus, dont 655 sollicitations de professionnels signalant des situations de complexité, et en un suivi en file active de 407 personnes.

Le DAC Corsica qui coordonne le dispositif régional d'hébergement temporaire d'urgence, conformément au protocole régional de l'ARS de Corse, a géré également 163 demandes avec 87 admissions, sur l'ensemble du territoire.

En outre, la Collectivité de Corse pourrait partager un de ses bureaux actuellement occupé par la Direction de l'autonomie, avec deux professionnels de l'association Via Salute, au sein du bâtiment « Culioli » situé à Portivechju.

Les modalités seront précisées ultérieurement dans le cadre d'une autre convention spécifique avec l'association Via Salute - DAC Corsica.

En conséquence, il est proposé à l'Assemblée de Corse :

- D'approuver la convention financière pluriannuelle qui vise à soutenir l'association Via Salute DAC Corsica pour les années 2024 et 2025, telle que figurant en annexe du présent rapport ;
- D'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à signer cette convention avec l'association Via Salute ;
- D'approuver l'enveloppe financière de 150 000 € qui sera consacrée à la convention financière pluriannuelle avec le DAC Corsica, et son imputation sur le programme 5134, tant en autorisation d'engagement sur la période (150 000 €), qu'en crédits de paiement répartis comme suit, 100 000 € sur l'exercice 2024, et 50 000 € sur l'exercice 2025, les crédits pour l'exercice 2024 étant déjà inscrits au budget ;
- D'approuver le principe d'un partage de bureau de la Collectivité de Corse avec l'association Via Salute dans le bâtiment Culioli à Portivechju ;
- D'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à signer la convention et l'ensemble des actes à intervenir.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.